Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 0870033
Centre d'intérêt: 640

Plan de développement de la micro-informatique : perfectionnement. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction générale des régions, 1986.

8, [11] p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Ministère de l'éducation du Québec, Direction générale des régions)

"Cadre administratif pour la présentation des projets des commissions scolaires au préscolaire, au primaire, au secondaire général et professionnel de même qu'à l'éducation des adultes. Règle budgétaire 30211". Code: 51-5100.

ISBN 2-550-13338-2

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction générale des régions

Descripteur(s): Micro-informatique * Perfectionnement des enseignants * Programme de perfectionnement * Elaboration de projets * Plan de développement * Education des adultes * Préscolaire (Ordre d'enseignement) * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Dans le cadre du développement de la micro-informatique, le MEQ entend favoriser le perfectionement en micro-informatique en encourageant la réalisation de projets issus des commissions scolaires. Les projets de perfectionnement en micro-informatique visent deux objectifs généraux: 1. transmettre les connaissances techniques nécessaires à l'utilisation du micro-ordinateur, des logiciels et des didacticiels les plus utilisés dans le monde scolaire; 2. développper les habiletés d'utilisation pédagogique du micro-ordinateur à l'école. Le document traduit ces objectifs d'une manière opérationnelle en fournissant les éléments nécessaires à la présentation des projets. On y traite des responsabilités administratives, des programmes de perfectionnement, des critères d'admissibilité, des rapports d'évaluation, des ressources financières, des frais admissibles et du mode de financement. En annexe, divers formulaires sont présentés.

Type de document: d

EDUQ 8870033

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des régions

Code D.G.R.
CR-86-042
Date
1986-07-03

FICHE DE TRANSMISSION

Titre Plan de développement de la micro-informatique
Perfectionnement

Origine
Direction générale des régions

Destinataires
- Le directeur général
- Le directeur des services pédagogiques
- Les responsables des programmes d'enseignement en micro-informatique

Code officiel
51-5100

Expédition

À toutes les commissions scolaires : 2 exemplaires

Aux directions régionales : 10 exemplaires

Remarques

- Aucune copie supplémentaire disponible.

81-9050

060400

3886003

EDUQ 8870033

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des régions

Code: 51-5100

DOCUMENT D'INFORMATION

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

DE LA MICRO-INFORMATIQUE

PERFECTIONNEMENT

CADRE ADMINISTRATIF POUR LA PRÉSENTATION DES PROJETS DES COMMISSIONS SCOLAIRES AU PRÉSCOLAIRE, AU PRIMAIRE, AU SECONDAIRE GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE MÊME QU'À L'ÉDUCATION DES ADULTES

(RÈGLE BUDGÉTAIRE 30211)

JUIN 1986

1035, rue De La Chevrotière
Québec G1R 5A5

ISBN: 2-550-13338-2
Dépôt légal: 2e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec

06 0400
3886003

TABLE DES MATIÈRES

1. Objectifs 1

2. Responsabilités administratives 1

3. Programmes de perfectionnement 2

   3.1 Clientèle visée 2

   3.2 Objets de perfectionnement 2

   3.3 Définition des catégories de projets 3

4. Critères d'admissibilité 4

5. Rapport d'évaluation 5

6. Ressources financières 6

7. Frais admissibles et mode de financement 7

   7.1 Les personnes-ressources 7

   7.2 Les participants 7

   7.3 Mode de financement 8

8. Annexes

   Annexe A: Formulaire de présentation de projet
   Annexe B: Grille d'évaluation
   Annexe C: Rapport d'évaluation
   Annexe D: Tableau de la répartition régionale du budget 86-87

1. OBJECTIFS

1.1 Dans le cadre du développement de la micro-informatique au Québec, le ministère de l'Éducation entend favoriser le perfectionnement en micro-informatique en encourageant la réalisation de projets issus des commissions scolaires.

1.2 Les projets de perfectionnement en micro-informatique visent deux objectifs généraux:

- transmettre les connaissances techniques nécessaires à l'utilisation du micro-ordinateur, des logiciels et des didacticiels les plus utilisés dans le monde scolaire;

- développer des habiletés d'utilisation pédagogique du micro-ordinateur à l'école.

Le présent document traduit ces objectifs d'une manière opérationnelle en fournissant les éléments nécessaires à la présentation de projets.

2. RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

La Direction générale des régions par le biais de ses directions régionales, est responsable de l'application de cette mesure. La Direction de l'éducation des adultes, la Direction de la formation professionnelle et la Direction des services éducatifs aux anglophones sont appelées à collaborer à l'intérieur de cette mesure.

Les commissions scolaires sont responsables de l'élaboration, de la réalisation et de l'évaluation des projets de perfectionnement, de types locaux ou régionaux, alors que l'unité centrale concernée en est responsable pour les projets nationaux.

3. PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT

3.1 Clientèle visée	Formation générale	Formation professionnelle	Éducation des adultes
3.2 Objets de perfectionnement	Applications pédagogiques de l'ordinateur (A.P.O.) Introduction à la science de l'informatique (I.S.I.)	L'ordinateur, objet d'apprentissage L'ordinateur, outil d'apprentissage (A.P.O.)	Applications pédagogiques de l'ordinateur (A.P.O.)
3.3 Catégories de projets	Projets locaux, régionaux	Projets locaux, régionaux ou nationaux	Projets nationaux

3.1 Clientèle visée

- Les enseignants et enseignantes francophones et anglophonesqui occupent un poste permanent dans une commission scolaire, tant du secteur de la formation générale, du secteur de la formation professionnelle que du secteur de l'éducation des adultes;

- Les conseillers et conseillères pédagogiques francophones et anglophones des Services de l'éducation des adultes d'une commission scolaire. Cette clientèle n'est visée que par des activités nationales qui seront financées directement par l'unité centrale concernée. Il s'agit de la poursuite d'activités amorcées en 1985-1986.

3.2 Objets de perfectionnement

Essentiellement, la présente mesure vise à permettre un suivi aux actions entreprises durant l'année scolaire 1985-1986, tout en permettant aux commissions scolaires de privilégier le contenu de leur choix.

Il pourra s'agir de projets de perfectionnement visant tout aussi bien les applications pédagogiques de l'ordinateur comme outil d'apprentissage que la maîtrise d'appareils informatiques comme objet d'apprentissage.

3.3 Définition des catégories de projets

3.3.1 Projet local

Il s'agit d'un projet de perfectionnement émanant d'une commission scolaire et dont le ou les objets répond(ent) aux besoins exprimés par la commission scolaire.

Dans ce cas, la responsabilité de concevoir, de réaliser et d'évaluer l'activité de perfectionnement revient à la commission scolaire concernée.

3.3.2 Projet régional

Il s'agit d'un projet dont les objets de perfectionnement répondent à des besoins exprimés par plus d'une commission scolaire d'une même région administrative.

Ici, la responsabilité de la conception, de la réalisation et de l'évaluation de l'activité de perfectionnement revient soit à la commission scolaire qui prend le leadership du projet, soit à la direction régionale ou aux deux conjointement.

3.3.3 Projet national

C'est un projet dont les objets de perfectionnement répondent à des besoins identifiés par un ensemble de régions, ou par l'unité centrale du Ministère. C'est l'unité centrale qui conçoit, réalise et évalue l'activité de perfectionnement. Les commissions scolaires seront informées, en temps utile, par offres de services, des activités qui se tiendront durant l'année 86-87. Les coûts de participation à ce type de projet seront défrayés par l'unité centrale concernée et ne feront donc pas l'objet d'une demande de financement, sur le plan régional.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

4.1 Les objectifs visés par l'activité de perfectionnement répondent à des besoins locaux ou régionaux et correspondent aux objectifs généraux du plan de développement de la micro-informatique.

4.2 Les participantes et participants sont suffisamment nombreux pour justifier l'organisation de l'activité et des ressources compétentes sont disponibles pour la dispenser.

4.3 Les déplacements et les séjours à l'extérieur du Québec ne peuvent faire partie de ce type de projet.

4.4 Les frais d'inscription à des cours offerts dans le cadre des programmes réguliers des universités ne sont pas admissibles.

4.5 Le formulaire de demande de projet d'activités de perfectionnement (Annexe A) doit être dûment rempli et acheminé à la direction régionale avant la date indiquée par cette dernière.

Note: Pour tenir compte des priorités régionales ou de situations particulières, la direction régionale pourra modifier et/ou compléter les critères d'admissibilité.

5. RAPPORTS D'ÉVALUATION

En annexe B, une grille d'évaluation est présentée, à titre indicatif seulement, pour recueillir l'évaluation des participantes et participants à une activité de perfectionnement.

Pour tout projet ayant fait l'objet de la présente mesure (projet local ou régional), le responsable du projet à la commission scolaire remplira l'annexe C (feuille-rapport) qu'il fera parvenir à la direction régionale avant le 30 juin 1987.

6. RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour l'année scolaire 1986-1987, un montant de 800,000$ est alloué pour le perfectionnement en micro-informatique.

De ce montant, une somme de 700,000$ sera à gestion déconcentrée dans les Directions régionales et sera utilisée pour soutenir les projets de perfectionnement en micro-informatique (projets locaux ou régionaux) soumis par les commissions scolaires en conformité avec le contenu du présent document.

Le montant résiduel de 100,000$ sera à gestion centralisée par la D.G.R. et sera principalement utilisé pour permettre la planification et la tenue d'activités de perfectionnement à caractère national en enseignement professionnel et à l'éducation des adultes.

En annexe D, on retrouve un tableau de la répartition régionale du budget 1986-1987 pour le perfectionnement en micro-informatique.

L'enseignement professionnel étant une priorité ministérielle en 1986-87, une proportion d'au moins 30% du montant alloué pour chacune des régions devra être affectée à ce secteur, pour répondre à des projets d'activités locales ou régionales de perfectionnementen micro-informatique, dans le mesure où les projets présentés le justifient.

Les coûts de participation aux activités nationales de perfectionnement en micro-informatique qui se dérouleront en 1986-1987, pour le secteur de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, seront défrayés par les unités centrales concernées et, par conséquent, ne font pas l'objet de subventions à même le budget alloué à chacune des régions administratives pour l'année 1986-1987.

7. FRAIS ADMISSIBLES ET MODE DE FINANCEMENT

7.1 Les personnes-ressources

7.1.1 Honoraires

Un maximum de 300,00$/jour est accordé pour l'engagement d'une personne-ressource.

7.1.2 Frais de déplacement et de séjour

Coûts réels des transports publics ou 0,245$/kilomètre, si l'usage d'une automobile est requis;

lorsqu'un coucher est requis, per diem de 79,00$ comprenant les repas;

lorsqu'un coucher n'est pas requis:

- déjeuner: 5,00 $
- dîner : 8,00 $
- souper : 12,00 $

7.2 Les participants

7.2.1 Pour la suppléance

50% du montant établi pour chaque jour de suppléance.

7.2.2 Frais de déplacement

Coûts réels des transports publics ou 0,10$ kilomètre pour toute distance égale ou supérieure à 32 kilomètres aller-retour du point d'attache, si l'usage d'une automobile est requis.

DIRECTION
DES COMMUNICATIONS

7.2.3 Frais de séjour

. Coucher

Lorsqu'un coucher est requis et uniquement pour une distance égale ou supérieure à 150km aller-retour du point d'attache, le prix réel de la chambre ou un maximum de 54,00 $ peut être prévu.

. Repas

Lorsque la distance entre le lieu de l'activité et le point d'attache est égale ou supérieure à 32km aller-retour les frais suivants peuvent être prévus:

- Déjeuner: 5,00 $
- Dîner : 8,00 $
- Souper : 12,00 $

7.3 Mode de financement

La direction régionale émettra une allocation supplémentaire au nom de la commission scolaire (projet local ou national) ou d'une commission scolaire désignée (projet régional).

Note: Pour tenir compte de situations particulières, la direction régionale pourra modifier les prescriptions se rapportant aux frais admissibles.

Annexe "A"

FORMULAIRE

LE PERFECTIONNEMENT EN MICRO-INFORMATIQUE

PROJET D'ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

Projet: local ☐ régional ☐

Identification de l'organisme

Nom de la commission scolaire: _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Téléphone: _____

Responsable du projet : _____

Téléphone : _____ Date: _____

_____

(Signature)
Directeur général

Identification de la région administrative

No de la région: _____

Responsable du dossier à la
Direction régionale: _____

Faire parvenir l'annexe "A" dûment remplie à la direction régionale avant la date indiquée par cette dernière.

Titre de l'activité de perfectionnement:

Objectifs visés:

Description de l'activité:

Commissions scolaires participantes (si projet régional)

_____

_____

_____

_____

Calendrier d'opération

Date _____ Objet traité _____

Date _____ Objet traité _____

Date _____ Objet traité _____

Date _____ Objet traité _____

Lieu(x) de l'activité

_____

_____

_____

Personne(s)-ressource(s)

Nom: _____

Nom: _____

Liste des participants(es)

Nom de l'enseignant(e)	École	Degré d'enseignement

Prévision des coûts

A. Personnes-ressources

Honoraires: _____

Frais de déplacement: _____

Frais de séjour: _____

Total: _____

B. Sommaire des frais de participation des enseignantes et enseignants et des conseillères et conseillers pédagogiques
(Utilisez une feuille séparée pour les détails des frais prévus)

Frais de suppléance: _____

Frais de déplacement: _____

Frais de séjour: _____

Total _____

C. Subvention demandée:

Total des honoraires: _____

Total des frais de suppléance: _____

Total des frais divers: _____

TOTAL GÉNÉRAL: _____

Annexe "B"

FORMULAIRE

GRILLE D'ÉVALUATION

IDENTIFICATION DE L'ACTIVITÉ

TITRE: _____

DATE: _____ LIEU: _____

PERSONNE-RESSOURCE: _____

ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ

Nous tenons à recueillir votre point de vue sur l'activité de perfectionnement que vous avez reçue. Pour ce faire, nous vous prions de remplir la présente fiche d'évaluation et de la remettre au responsable de l'activité.

Pour les différents items énumérés, vous encerclez le chiffre qui vous convient. Le chiffre - (1) exprime "fortement votre désaccord" et le + (4) exprime "fortement votre accord à l'énoncé".

Objectifs et contenu

		-			+
1.	Les objectifs de l'activité étaient clairs et précis.	1	2	3	4
2.	Les objectifs de l'activité ont été atteints.	1	2	3	4
3.	Le contenu correspondait aux objectifs de l'activité.	1	2	3	4
4.	Ce que j'ai acquis au cours de cette activité a été pertinent à mon travail.	1	2	3	4
5.	Le contenu a favorisé l'atteinte de mes objectifs.	1	2	3	4
6.	Les activités vécues m'ont permis de développer des habiletés nouvelles.	1	2	3	4

Commentaires, suggestions

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Personne-ressource et méthodologie

	-			+
7. La personne-ressource a généralement suscité mon intérêt.	1	2	3	4
8. Les exercices pratiques étaient appropriés aux objectifs de l'activité.	1	2	3	4
9. La personne-ressource accepte les questions et les interventions pertinentes.	1	2	3	4
10. Les explications fournies par la personne-ressource étaient suffisantes dans le cadre horaire alloué.	1	2	3	4
11. La démarche (méthode, processus) m'a paru appropriée.	1	2	3	4
12. Par rapport au sujet traité, le temps de l'activité m'est apparu suffisant.	1	2	3	4

Commentaires, suggestions

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Matériel didactique et organisation matérielle

	-			+
13. Le matériel didactique a favorisé mes apprentissages.	1	2	3	4
14. La méthodologie utilisée peut me guider dans mes fonctions.	1	2	3	4
15. L'organisation matérielle de l'activité était adéquate.	1	2	3	4
16. Les locaux de l'activité ont été bien choisis.	1	2	3	4
17. La ville où a eu lieu l'activité me convenait.	1	2	3	4
18. La composition du groupe a favorisé la bonne marche de l'activité.	1	2	3	4

Commentaires, suggestions

_____

_____

_____

_____

Signature facultative: _____

MERCI!

Annexe "C"

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT EN MICRO-INFORMATIQUE

FEUILLE-RAPPORT PRÉSENTÉ AU RESPONSABLE RÉGIONAL

1. Nom de la commission scolaire: _____

2. Responsable du programme de perfectionnement:

   _____

3. Nom de la personne-ressource: _____

4. Nombre de participants(es) et fonction(s): _____

   _____

5. Nombre d'écoles impliquées: _____

6. Éléments majeurs de l'évaluation par les participants:

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

7. Commentaires, recommandations du responsable du projet:

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

RETOURNER AU RESPONSABLE RÉGIONAL, AU PLUS TARD LE 30 JUIN 87

N.B.: Ajouter une feuille supplémentaire, si nécessaire.

Annexe "D"

PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS EN MICRO-INFORMATIQUE
MESURE BUDGÉTAIRE: 30211

TABLEAU DE LA RÉPARTITION RÉGIONALE DU BUDGET 86-87

RÉGION	MONTANT INITIAL UNIFORME	% ALLOCATION DE BASE 86-87	* MONTANT COMPLEMENTAIRE	TOTAL
01	7 000 $	5,90	36 750 $	43 750$
02	7 000	5,80	36 120	43 120
03	7 000	15,43	96 110	103 110
04	7 000	7,00	43 610	50 610
05	7 000	4,17	25 970	32 970
6,1	7 000	13,87	86 450	93 450
6,2	7 000	16,65	103 740	110 740
6,3	7 000	20,85	129 850	136 850
07	7 000	4,09	25 480	32 480
08	7 000	3,83	23 870	30 870
09	7 000	2,41	15 050	22 050
	77 000$	100%	623 000$	700 000$

* L'allocation complémentaire est calculée en appliquant le % régional total des allocations de base des commissions scolaires pour chacune des régions administratives.